

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DÉMOULINS, 1^{er} adjoint.

Présents : M. DÉMOULINS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme ROQUIGNY, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. AUGER (pouvoir à M. DÉMOULINS°
Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. CAPRON)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme LEBLED)
Mme MORIN (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme MALETRAS, Mme DUFOUR

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 17 février 2022, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, une question est ajoutée à l'ordre du jour de la réunion.

Dans ses communications, M. le 1^{er} Adjoint fait part au conseil municipal du Label Ambition décerné au club de Tir à l'Arc de Luneray par la Fédération Française de Tir à l'Arc. Ce label souligne la qualité des services proposés par le club luneraysien à ses adhérents. Un courrier de félicitations sera adressé par M. le Maire au président du club.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-il est procédé au tirage au sort de 6 noms, à partir de la liste électorale de la commune, pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises pour 2023.

-les montants des subventions 2022 aux associations sont arrêtés. Une revalorisation d'1% a été appliquée.

Club des Personnes Âgées de Luneray et sa région	566 €
ADMR L'Assiette	132 €
Luneray CycloClub	253 €
Comité de Jumelage Luneray-Deutsch Evern	1 234 €
Tennis Club de la Région de Luneray	1 273 €
ACPG CATM Luneray	360 €
Les Échos de Luneray	315 €
Union Sportive Luneraysienne	7 901 €
Club des Jeunes de la Région de Luneray	7 506 €
UNCAFN	360 €
Association Jazz Arts et Musiques	2 298 €
Team Luneray Karting	202 €
UCAL	298 €
Coopérative École Maternelle	318 €
Coopérative École Primaire	318 €
Paralysés et Infirmes Civils	48 €
A.P.E.I.	204 €

A.P.E.I. Festival l'Ame de Fond	68 €
Association Française pour la Myopathie (Téléthon)	204 €
Association "Agir avec Becquerel"	129 €
Association Point de Mire	67 €
Association Vie et Espoir	188 €
Association du Musée des Sapeurs Pompiers de France	64 €
Association Audrey Méningite Régis 76	64 €
Groupe Choral A'croche Chœur	108 €
NLROC	210 €
Groupe Théâtral de Luneray	306 €
ALGUES	55 €
Association DON DE VIE	105 €
TOTAL	25 154 €

-afin de venir en aide à la population ukrainienne, le conseil municipal décide de verser une aide exceptionnelle de 2 000 € à la Croix Rouge.

-le montant de la redevance d'occupation du domaine public due à la commune par Orange, est fixé à 3 369,02 € pour l'année 2022.

-M. le Maire est autorisé à la signature de 2 baux :

.le 1^{er} est un bail professionnel avec Mme Amélie WEBER, qui va exercer en tant que chiropraticienne au pôle de santé à compter du 1^{er} septembre 2022. Montant du loyer : 500 € par mois.

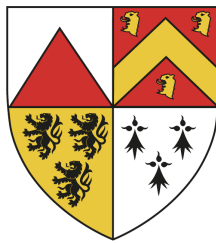
.le 2nd est un bail administratif avec M. Alex LEMONNIER et Mme Marion D'HIERRE, qui vont occuper le logement de l'école maternelle à compter du 1^{er} mai 2022. Montant du loyer : 650 € par mois.

-le conseil municipal accepte la proposition d'avenant de la société CONVIVIO (contrat de restauration scolaire) qui rencontre des difficultés suite à l'explosion des prix alimentaires et des matières premières. A compter du 1^{er} avril, le prix payé par la commune pour un repas en maternelle passera à 2,81 € (au lieu de 2,64 €) et à 3,03 € (au lieu de 2,85 €) pour un repas en élémentaire. Les tarifs facturés aux familles seront par contre maintenus pour l'année scolaire en cours.

-à compter du 1^{er} juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires ne sera plus possible dans les cimetières. Le conseil municipal décide de faire appel aux services d'accompagnement du FREDON pour réaliser un diagnostic paysager des 2 cimetières de la commune et étudier des solutions d'aménagement. Coût de la prestation : 4 004 €. Une subvention du Département sera sollicitée.

-Les Foulées Luneraysiennes seront organisées le dimanche 1^{er} mai. Coût de l'engagement pour une inscription d'avance : 10 € pour la course, 5 € pour la marche. 2 € à ajouter pour une inscription le jour même.

-une demande sera adressée à la Communauté de Communes Terroir de Caux afin de refaire la rue du Dr Varin et la rue du Four en 2022. Coût prévisionnel des travaux : 51 617 €, financé pour moitié par la commune et pour l'autre moitié par la communauté de communes.



LUNERAY

-l'effacement des réseaux électriques de la partie de la rue des Poîtreaux comprise entre la rue du Marquis de Radiolles et la rue de la Guillotine sera prévu au programme 2022 des travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie 76. Coût pour la commune : 85 257 €.

-le conseil municipal décide de dénommer la voie qui relie la Place René Coty au Chemin des Hortensias : « Passage des Lys ».

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.